



État des lieux et perspectives d'évolution du groupement d'intérêt public 'Enfance en danger' (Giped)

Stéphanie FILLION, Jean-Robert JOURDAN, Thierry LECONTE (IGAS)

La ministre des Solidarités et de la Santé a demandé à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'évaluer le fonctionnement et l'organisation du groupement d'intérêt public 'Enfance en danger' (Giped) dans la perspective de l'élaboration de son plan stratégique.

Cofinancé par l'État et les départements, cet organisme comprend le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (n° vert 119) et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).

Le n° vert 119 est un filet de sécurité indispensable dont la qualité de service doit être améliorée

La mission a mis en évidence la saturation constante de la ligne du 119 en journée, en raison d'une faible capacité de traitement du plateau d'écoute. En 2017, pour près des trois quarts des 113 147 appels traités par le pré-accueil, les appelants ont été invités à rappeler ultérieurement. Bien qu'une priorité soit donnée aux appels de mineurs, cette saturation est préoccupante et ne correspond pas à la qualité de service attendue.

La production de données statistiques sur la protection de l'enfance doit être réorganisée et l'ONPE doit évoluer vers une fonction de centre de ressources et d'animateur de la recherche

Depuis sa création, l'ONPE a engagé et conduit de nombreuses études et soutenu des travaux de recherche, sans en avoir toujours les moyens. Parallèlement, le travail de collecte et d'analyse de données qu'assure l'Observatoire concernant l'enfance en danger se heurte à l'éparpillement des données nationales et à l'absence de mesure ou concepts standardisés qui empêche l'agrégation des différentes sources. Quant au dispositif national d'observation longitudinale* en protection de l'enfance, prévu par la loi de 2007 et reposant sur la transmission de données des observatoires départementaux vers l'ONPE, il n'est toujours pas opérationnel, faute de remontées suffisantes de données par les départements.

Le cadrage stratégique et la gouvernance partenariale du Giped doivent être renforcés

Le positionnement stratégique du Giped suppose un renforcement de sa gouvernance partenariale favorisant une pleine participation des départements et un co-pilotage plus efficace. Il pourrait devenir un organisme de référence pour la protection de l'enfance, au bénéfice d'une plus grande visibilité de cette politique publique, avec une mission technique englobant notamment les problématiques d'adoption.

* La méthode longitudinale consiste à examiner plusieurs fois les mêmes enfants à des âges successifs.

